

## Book Reviews

Françoise Furkel, Heike Jung, *Bioéthique et Droits de l'Homme*, Köln/Berlin/Bonn/München, Carl Heymanns Verlag KG (1993) 155 pages.

Ce sont les actes d'un symposium franco-allemand «Bioéthique et Droits de l'Homme», organisé les 2 et 3 février 1990 par le Centre d'Etudes juridiques françaises et un groupe de travail de droit médical de l'Université de la Sarre, qui sont publiés avec des contributions écrites revues partiellement en mars 1992. Certaines interventions pâtissent légèrement d'un manque d'informations récentes dans un domaine, le développement des sciences biomédicales, qui contraint les institutions, aussi bien européennes (le Conseil de l'Europe et plus modestement les Communautés européennes) que nationales à réfléchir et à prendre des mesures.

Mais les thèmes traités, les questions soulevées comme les analyses proposées dans ce livre démontrent parfaitement la pertinence de continuer la réflexion et de croiser les regards entre les disciplines et les pays.

Le professeur Jacqué, malgré des interprétations juridiques possibles de la Convention européenne des droits de l'homme à propos du statut de l'embryon, d'un éventuel droit à la procréation et du droit à l'identité génétique, reconnaît qu'en l'absence de réponses jurisprudentielles sur ces problèmes, le concept de «dignité humaine» peut être un viatique en attendant une «convention spécifique qui développerait les principes enracinés dans la Convention en les appliquant au domaine de la bioéthique» (page 8). Cet appel est en voie de concrétisation au Conseil de l'Europe, où le Comité directeur pour la bioéthique (CDBI) poursuit la rédaction d'un «projet de Convention pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine: Convention de bioéthique».

Avec une étude comparative en France, en Allemagne et en Suède, Françoise Furkel s'attache à étudier les politiques suivies et les implications juridiques différentes et significatives de l'anonymat du donneur en matière d'insémination artificielle. Le statut juridique du fœtus en tant que donneur d'organe, dans le droit allemand, fait l'objet de la dernière contribution de la première partie du livre.

La deuxième concerne «l'analyse du génome humain». Le professeur Zang, soulignant le pouvoir grandissant de la technologie génétique, s'inquiète des conséquences éthiques possibles de la meilleure connaissance du génome humain. Des mesures devront être prises pour garantir à chacun la confidentialité des données génétiques. Ce souhait est largement partagé par le professeur Bauer, qui traite des problèmes fondamentaux engendrés par cette analyse du génome, en matière de droit civil. Il s'agit de déterminer de quelles façons l'individu sera protégé, en fonction de principes tels que l'intérêt du sujet, et dans quelles conditions restrictives celui-ci peut être remis en cause.

Enfin, Marie-Angèle Hermitte brosse une des premières analyses publiées sur la logique engagée au niveau communautaire avec le programme «Analyse du génome humain». Contextualisant cette nouvelle ferveur au sein du milieu de la recherche, critique sur les sous-entendus mercantiles de ce programme, l'auteur rappelle à juste titre le rôle du Parlement européen, et de certains de ses membres, dans le commencement d'un débat dépassant la simple logique de la compétitivité de la recherche européenne, et insiste sur les aspects sociaux, éthiques et juridiques soulevés. S'en tenant aux travaux de 1989, qui depuis se sont multipliés au P.E., le constat final est quelque peu désillusionné.

La troisième partie de cet ouvrage, à lire, traite de l'émergence des comités d'éthique, en premier lieu au niveau local, puis national. Répondant à des logiques et des missions différentes, le regard comparé entre la France et l'Allemagne est riche d'enseignements. En Allemagne, les professeurs Grupp et Jung, tout en s'interrogeant sur leur statut juridique et

## Book Reviews

leur composition, reconnaissent leur utilité, mais soulignent que les comités n'empêchent en aucun cas le praticien à une responsabilité individuelle toute particulière.

La situation française, présentée par Dominique Thouvenin, traduit bien les objectifs multiformes qui sont demandés à ces lieux pluridisciplinaires. Les Comités locaux, au sein des hôpitaux, chargés des protocoles de recherche et le Comité consultatif national d'éthique, instance hybride reflètent le renouvellement plus large de la question de la décision, et donc du politique dans nos sociétés complexes, face à de nouveaux enjeux aussi fondamentaux pour le devenir de l'homme.

François D. Lafond  
Institut universitaire européen

Hélène Gaudemet-Tallon, *Les Conventions de Bruxelles et de Lugano – Compétence internationale, reconnaissance et exécution des jugements en Europe*, Paris, L.G.D.J. (1993) 443 pages.

On ne pouvait qu'attendre avec impatience que le Professeur H. Gaudemet-Tallon, annotateur consciencieux de la jurisprudence relative à la Convention de Bruxelles dans la *Revue critique de droit international privé*, se décide à publier un ouvrage de référence sur cette Convention. Voilà chose faite, et l'attente est loin d'être déçue. Contenu dans un nombre de pages qui en assure la maniabilité, l'ouvrage n'est évidemment pas sans rappeler ce classique que constitue le commentaire réalisé par P. Gothot et D. Holleaux en 1985. Aussi les lecteurs qui avaient pu apprécier les qualités de ce premier ouvrage ne regretteront-ils pas la consultation de celui-ci, même si, de l'aveu même de l'auteur, il se confine aux références françaises de jurisprudence nationale et de doctrine. Mais l'essentiel ne réside-t-il pas dans cette jurisprudence de la Cour de justice dont l'ouvrage rend pleinement compte?

Le commentaire, par sa finesse et l'étendue des questions soulevées, par la rectitude du raisonnement, tire pleinement profit de l'expérience amassée par l'auteur au fil des années d'application de la Convention. Le lecteur, qu'il soit praticien ou chercheur, lui saura gré d'avoir entrepris cette tâche de divulgation avec un tel souci d'efficacité. Il tirera pleinement profit de ce manuel, rédigé avec une totale maîtrise, non seulement du sujet mais aussi de la langue, précise et claire.

La structure du travail est classique, ce qui en facilite l'utilisation. L'instance directe est distinguée de la phase de l'efficacité de la décision, tandis qu'un titre spécial est consacré à la Convention de Lugano. Il est heureux qu'un premier titre porte exclusivement sur la problématique du champ d'application de la Convention. Sans doute pourrait-on souhaiter, en vue d'une édition prochaine, que le chapitre préliminaire consacré à l'historique et aux clauses générales, couvre également d'autres questions de portée générale, telle la méthode d'interprétation de la Convention, seulement esquissée, ou l'analyse de la structure et du système de celle-ci, au rôle déterminant dans le processus d'interprétation.

Le volume est complété des index d'usage, notamment d'une liste des arrêts de la Cour de justice sous forme de tableau, mais également du texte de la Convention de Bruxelles. Sans doute l'auteur a-t-il été tenté de publier les rapports explicatifs, source constante d'inspiration de la Cour de justice, n'eussent été les contraintes de plus en plus pressantes des éditeurs sur les volumes d'impression... On souhaite en tout cas à l'auteur et au public la possibilité de mises à jour régulières.

Marc Fallon  
Université catholique de Louvain